



# Compte-rendu RV EDD

## L'évaluation des démarches de développement durable dans les établissements scolaires

18 mai 2011

### Contexte

« Ce qui ne se mesure pas n'existe pas »

Dorothee Briaumont, directrice générale du Comité 21, introduit le rendez-vous en se réjouissant que ce sujet soit étudié, considérant que l'évaluation dans les démarches d'Agenda 21 scolaires n'est pas suffisamment réalisée. Réfléchir dès le départ à l'évaluation permet de mieux cadrer sa stratégie, car **évaluer est essentiel pour assurer le succès d'une démarche Agenda 21 scolaire**. Par ailleurs, il est nécessaire d'inclure la concertation pour l'évaluation, en associant tous les partenaires de la démarche.

### Cadrage général



#### Christine Delhaye, responsable du programme EDD – Comité 21

Les débats ont été ouverts en donnant une définition de l'évaluation du dictionnaire Legendre et déjà utilisée par le Coren : l'évaluation est une « opération qui consiste à estimer, à apprécier, à porter un jugement de valeur (...) à partir d'informations qualitatives et/ou quantitatives et de critères précis, en vue d'une décision ». **Mais quelle évaluation pratiquer ? Pourquoi évaluer ? Qui évalue ? Quand évaluer ?** Qu'est-ce qu'on veut évaluer ? Plutôt des nouveaux gestes ou une prise de conscience des jeunes ? Pour évaluer, trois axes sont privilégiés : un axe technique, un axe pédagogique et un axe orienté sur la démarche dans son ensemble. Dans une revue du REEB- [Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne](#) sur l'évaluation, Dominique Cottureau, formatrice, chercheuse et consultante en pédagogie de l'environnement, précise sur l'évaluation « *Toute la difficulté de l'évaluation vient de l'obligation de réduire une réalité de la logique du vivant (l'éducation d'un être humain) en une grille qui se voudrait d'une simple logique mathématique. L'écart est immense. Alors il vaut l'assumer, s'outiller de façon diversifiée pour permettre des recoupements, renouveler la même évaluation auprès de plusieurs publics, et rester humble face aux résultats obtenus.* »

« Le constat est le même un peu partout : l'évaluation est un processus délaissé en EDD par manque de temps, de méthode, souvent limité à un bilan quantitatif. »

#### Antoine Charlot, responsable du programme Territoires durables

Concernant les collectivités territoriales, évaluer est également une tâche difficile. Il existe une **confusion entre évaluation et suivi**. Beaucoup de groupes de travail se penchent aujourd'hui sur la question de l'évaluation (indicateurs du ministère de l'Ecologie, de la Datar, etc.). L'évaluation ne doit pas se limiter aux indicateurs. Evaluer, c'est aussi avoir et solliciter un regard extérieur sur ce qu'on fait. Il ne faut pas craindre une quelconque évaluation en expliquant que les difficultés permettent de progresser, replaçant ainsi l'évaluation dans un contexte et une volonté d'amélioration continue.

### Évaluer les effets des projets d'EDD

#### Aurélien Zwang, formatrice EDD/E3D à l'Académie de Paris, professeur au lycée Bergson (Paris 19<sup>ème</sup>)



Le lycée est un bon support pour lancer des démarches d'Agenda 21 scolaires. Le lycée Bergson accueille des élèves de plus de 50 nationalités différentes. Il y existe une unité socio-écologique à plusieurs échelles : au niveau du groupe d'élèves, de la classe, de l'établissement jusqu'au territoire. L'évaluation est réalisée en fonction de ces échelles. Il faut ainsi se demander comment on évalue, et quels outils sont utilisés, qualitatifs ou quantitatifs. Les outils sont-ils prédéterminés ou construits spécifiquement pour le projet ? Par qui doivent-ils être employés ? A la cité Bergson, l'évaluation de la [méthode « display »](#) est menée par les partenaires et les élèves, le gestionnaire, le comité de pilotage. Les outils utilisés sont principalement quantitatifs : la première démarche d'évaluation a porté sur les émissions carbone du lycée. Concernant le volet pédagogique, on évalue des connaissances, des comportements, des attitudes, des capacités. Le socle commun des connaissances et compétences de l'Éducation nationale, et notamment les piliers 3, 6 et 7, est tout à fait intéressant pour cette évaluation pédagogique. En fonction du niveau, l'évaluation par les élèves peut prendre diverses formes : il y a ainsi une co-évaluation au collège et auto-évaluation au lycée.

Quand faut-il évaluer ? Tout au long de la démarche. Les élèves impliqués déclaraient faire plus de gestes écologiques que les autres. La réponse est justifiée bien souvent pour des questions pratiques, des choix personnels, de goût, et pas par conscience environnementale. Est-ce qu'ils ont intégré qu'il y a des réponses attendues par les normes de la société ? Quelles valeurs ont-ils intégré suite à l'implication dans l'Agenda 21 ? C'est pourquoi il faut aussi mener une évaluation qualitative.

« Nous avons pensé que l'évaluation devait avoir lieu tout au long de la démarche, et pas uniquement à la fin du projet »

Deux idées majeures ressortent : il faut avant tout ajuster le projet en permanence, **et évaluer le processus plus que le résultat, car dans une démarche éducative on n'est jamais sûr des résultats**. Il faut donc une réflexion sur l'action qui est menée en mettant les élèves en position d'acteurs de leurs propres démarches.

[Présentation power point](#)

[Article paru dans les cahiers pédagogiques : peut-on évaluer les effets des projets EDD ? – janvier 2010](#)

[Agenda 21 de la Cité Bergson](#)

## Questions et échanges

### **Comment prenez vous en compte les relations avec les partenaires ?**

Les relations avec les partenaires peuvent être prises en compte par la fréquence de réunions du comité de pilotage, en regardant qui est présent... Au niveau qualitatif, ce sont les actions menées pour les élèves, avec les élèves qui priment.

### **Pouvez-vous donner un exemple concret où l'évaluation a permis l'amélioration de la démarche ?**

Il nous a semblé nécessaire de mesurer des effets dans la durée, autour du thème de la discrimination. Une enquête menée sur des élèves du lycée à deux ans d'intervalle a permis de suivre l'évolution de leur ressenti discriminatoire. Celui-ci a baissé de près de 20%, ce qui a conforté notre appréciation du projet comme facteur de cohésion sociale.

### **Avez-vous des référentiels au niveau du socle commun ? Vos partenaires collectivités vous donnent-ils des dispositifs d'accompagnement, au niveau technique ?**

Le socle commun est utilisé depuis qu'il est apparu. C'est un outil d'évaluation très intéressant. L'Agenda 21 a été une manière de s'approprier cet outil. De plus, nous avons des ressources en interne car nous avons un formateur de l'Académie de Paris sur ce socle de compétences au sein de la Cité Bergson. Les enseignants ont aussi l'habitude de s'approprier des éléments nouveaux. Nous sommes toujours dans cette adaptation par rapport à la demande institutionnelle.

Au niveau de la collectivité et de l'accompagnement de nos agents, il y a un vrai besoin. La formation des agents par la collectivité n'a pas encore été tellement développée. Nous avons davantage travaillé sur le développement des liens entre élèves et agents, pour créer une communication entre ces deux mondes, en interne.

## Évaluer dans l'enseignement agricole

### **Christian Peltier, animateur Réseau national EDD au ministère de l'Agriculture et de la Pêche**

Il est essentiel que les jeunes soient « acteurs » de la démarche. Il n'est pas envisageable que dans cette démarche éducative les jeunes soient absents. Le dispositif des éco-délégués (plus de 800 jeunes engagés dans plus de 80 établissements) est ainsi partie prenante de notre démarche d'Agenda 21 d'établissement d'enseignement et de formation. L'un de ses objectifs étant de construire avec les jeunes des outils théoriques pour appréhender et comprendre le réel. Se pose ensuite la question de la valorisation de la démarche, de sa reconnaissance, voire de sa labellisation. Il faut être vigilant pour éviter la normalisation. L'idée est plus de réguler que de planifier. Finalement, la démarche pose la question du projet collectif en développement durable de l'établissement. La démarche d'Agenda 21 répond à la question : quel développement voulons-nous pour notre établissement ? Il ne s'agit donc pas de cumuler une somme d'actions, aussi diverses soient-elles. Nous privilégions une approche sociocritique permettant de comprendre pour agir en connaissance de cause et en fonction des conditions spécifiques à chaque lieu. C'est ainsi que nous développons par exemple une éthique de l'achat et de la consommation responsables. Il est donc nécessaire de toujours garder à l'esprit les valeurs-objectifs du développement durable pour éviter les dérives et les « impostures ».

Pour conclure, les principaux points sont **de travailler en réseau, sur la question du sens, de la mise en cohérence du dire et du faire... et en osant questionner la pédagogie**. La finalité éducative de la démarche d'Agenda 21 d'établissement d'enseignement et de formation étant pour nous de construire avec les jeunes un nouveau modèle de citoyenneté... et pour cela de leur donner des outils pour qu'ils soient en mesure de l'exprimer pleinement.

### **Léna Leducq, animatrice régionale DD (SRFD des Pays de la Loire)**

Pour mieux comprendre l'impact du réseau des animateurs locaux de développement durable sur l'intégration des enjeux du développement durable dans l'activité, les métiers, l'organisation et la fonctionnement des établissements, **nous avons expérimenté une grille d'autoévaluation des démarches globales**. Cette grille reprend les axes de la Stratégie nationale développement durable 2011 : gouvernance, pédagogie et territoire, vivre ensemble, produire et consommer responsable, et biodiversité et ressources. Elle permet aussi de mieux comprendre l'intégration de ces actions DD dans une démarche intégrée au territoire, participative et stratégique pour l'établissement. Ces actions peuvent ainsi être ponctuelles, pluriannuelles... stratégiques dans la vie de l'établissement. Cette autoévaluation propose aux établissements de suivre l'évolution dans le temps des actions et l'évolution progressive de l'établissement vers une démarche globale de DD intégrée au projet d'établissement.

[Présentation power point](#)

[Plateforme internet pour l'éducation au développement durable dans l'enseignement agricole](#)  
[Réseau des lycées pour l'EDD dans l'enseignement agricole](#)

« Il est essentiel que les jeunes soient « acteurs » de la démarche »





## **Emmanuel Bon, animateur régional Haute-Normandie pour le dispositif Etablissement du développement durable en Haute-Normandie**

**« L'évaluation doit avant tout permettre de garantir la crédibilité de notre démarche »**

Comme toutes démarches qualité, l'évaluation est liée au principe d'amélioration continue. Dans la double perspective de contribuer et d'éduquer au développement durable, notre objectif n'est pas de proposer une évaluation sanction mais des outils d'évaluation pour mobiliser les acteurs, piloter la démarche et valoriser le projet. Par conséquent, **l'évaluation de la qualité de la démarche (le processus) est toute aussi importante que celle de ses produits (résultats)**. Il va de soi que l'évaluation de la démarche ne peut être réduite à une collection d'indicateurs ni à celle du plan d'actions en tant que tel. Il faut également garder à l'esprit que les démarches d'Agenda 21 scolaires ne concernent pas uniquement les élèves mais bien l'ensemble de la communauté éducative. La généralisation des démarches d'Agenda 21 à l'ensemble des écoles et établissements pose inévitablement la question de leur évaluation et suscite le débat. L'évaluation doit avant tout permettre de garantir la crédibilité de notre démarche. Elle correspond ensuite à la volonté autant qu'à la nécessité de valoriser les efforts de chacun et de tous. En Haute-Normandie, la question de la labellisation s'est posée d'elle-même dès 2009. Aujourd'hui, 231 établissements (écoles, collèges et lycées) sont engagés dans le dispositif régional et 55 ont été labellisés. L'attribution du label s'appuie à la fois sur un rapport annuel (RADD), le projet d'établissement et l'évaluation multicritères du plan d'actions pluriannuel. Plus l'évaluation est riche et donc partagée, plus elle est pertinente : il est nécessaire de croiser les regards d'acteurs. L'expérience a montré qu'il était nécessaire de distinguer différents niveaux de reconnaissance :

- Un 1<sup>er</sup> niveau d'engagement de la démarche en matière de respect de la méthodologie de projet, de culture commune et d'organisation du pilotage.
- Un 2<sup>ème</sup> niveau permettant de valider l'inscription du projet dans la durée ainsi que l'existence de résultats (progrès) probants.
- Un 3<sup>ème</sup> niveau attestant de la cohérence globale et de l'exemplarité de la démarche engagée - seul et véritable objectif pour les établissements.

[Présentation du dispositif EeDD en Haute-Normandie](#)  
[Académie de Rouen](#)

### Questions et échanges

#### **Réseau national EDD au ministère de l'Agriculture et de la Pêche**

**La grille d'évaluation des démarches développement durable dans les lycées agricoles est actuellement en test, comment prévoyez-vous de communiquer vos résultats, vos bilans ?**

Il y a deux échelles : c'est une grille qui est en test en région Pays de la Loire pour les établissements d'enseignement agricole, donc elle est leur possession, et sera sûrement disponible d'ici à la fin de l'année scolaire. La deuxième chose, c'est que les expériences « régionales » clés, comme en Haute-Normandie, Picardie, Pays de la Loire, sont retravaillées au niveau national. Donc, en termes d'outil, le réseau national va pouvoir produire quelque chose en croisant et enrichissant les expériences régionales et locales. Dans l'enseignement agricole, un travail a été réalisé il y a une dizaine d'années sur l'évaluation de la durabilité des exploitations agricoles qui a donné lieu à un outil, IDEA (indicateur de durabilité des exploitations agricoles). Nous allons nous inspirer de ce travail et allons organiser un groupe de travail qui va intégrer la recherche, des partenaires, et surtout qui va se donner du temps, pour obtenir quelque chose qui soit en accord avec les valeurs que nous défendons.

#### **Dispositif EeDD de Haute-Normandie**

**Qui distribue les labels ?**

Les 15 partenaires de la démarche EeDD (la région Haute-Normandie, les Conseils généraux de Seine-Maritime et le l'Eure, le Rectorat de l'Académie de Rouen, la DREAL, l'Arehn, Cardere, etc.). Pour décerner ou refuser l'attribution d'un label, il faut rendre un avis motivé.

**Comment préparer une candidature à la labellisation ?**

Il existe des formations de 3-4 jours, communes à tous, multi-partenariales. Des animateurs régionaux accompagnent les établissements à leur demande.

**Un établissement doit-il être labellisé en se pliant à des critères extérieurs ou est-ce l'établissement qui est le plus à même pour fixer ses propres critères ?**

C'est le principe d'autoévaluation qui prévaut. Il n'y a pas d'audit externe pour vérifier ce que disent les établissements. C'est un dispositif régional entre partenaires. L'engagement des établissements est volontaire. Ils ont donc une vision partagée avec les autorités académiques, les collectivités territoriales, les associations, etc.

**Ces dispositifs se fondent-ils sur la base du volontariat ?**

Les établissements qui s'engagent dans une démarche d'Agenda 21 mettent à disposition des membres du personnel ou des enseignants. Le dispositif date de 2005 et le label de 2009.

# L'outil d'évaluation de la boîte à outil Agenda 21 scolaire

## Brigitte Vigroux, coordinatrice d'Ecophylle



Depuis 2008, l'association Ecophylle et le réseau Vivacités Ile-de-France conçoivent une boîte à outils qui sera finalisée en 2011/2012. Cette boîte a pour objectif de favoriser le développement d'Agenda 21 scolaires sur le territoire francilien et au-delà. C'est un projet soutenu par la DRIEE, la Fondation de France, l'Ademe, la région Île-de-France, le Comité 21. Six membres du réseau Vivacités Ile-de-France en conçoivent les contenus. L'association Ecophylle et Vivacités Île-de-France souhaitent pouvoir ainsi mutualiser des expériences sur le territoire francilien et faire remonter les bonnes pratiques. Cette boîte à outils est à la fois un outil pédagogique et méthodologique permettant une sensibilisation et formation des acteurs, un diagnostic, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions et une évaluation. L'objectif de cet outil d'évaluation est de **pouvoir évaluer les étapes, la démarche (à travers les principes énoncés par le Comité 21 notamment sur la concertation, la transversalité, la pérennité et la transparence) et les apprentissages.**

[Présentation power point](#)

[Blog Agenda 21 scolaire](#)

## Sylvie Didier-Perot, chargée de mission développement durable, rectorat de Créteil



Nous avons vu en début de matinée ce qu'était l'évaluation dans l'apprentissage. Le socle commun de connaissances et de compétences est la référence utilisée pour évaluer les démarches d'Agenda 21. C'est une des missions fondamentales de l'école que de maîtriser ce socle commun. Pour cette boîte à outils, **l'idée est de voir quels sont les items de ce socle commun qui peuvent permettre d'évaluer les démarches d'Agenda 21 scolaires** ou les démarches d'EDD. L'idée du groupe de réflexion est d'utiliser les piliers du socle commun des connaissances et des compétences pour les relier aux objectifs correspondants de la démarche d'EDD pour savoir comment évaluer et progresser. Un des points encore sujet à questionnement est le fait de savoir s'il faut proposer cette grille par défaut aux enseignants ou s'ils doivent se saisir ou créer eux-mêmes les outils qu'ils jugent nécessaire pour mener l'évaluation de leurs démarches. On se pose la question au sein de notre groupe de travail. Selon le degré de formation des enseignants au développement durable, selon qu'il existe ou non dans un établissement une expertise interne, ça peut être utile : c'est aussi les aider à s'emparer de l'EDD. La question est posée, et il faudra bien trouver une réponse consensuelle.

« Pour élaborer des outils d'évaluation, il est nécessaire de croiser les regards »

## Autres témoignages

### Natacha Thévenod, responsable éducation à l'environnement, asbl Coren (Belgique)



L'asbl Coren accompagne les écoles à la fois dans leurs démarches et pour leur labellisation. Les démarches d'Agenda 21 scolaires et leur mise en œuvre se font selon le principe d'une amélioration continue. La cohérence est primordiale entre ce qu'on dit aux élèves dans les cours et ce qu'on fait sur le terrain (gestion de l'eau, économies d'énergie, etc.). Il est également nécessaire d'avoir un engagement formel de la direction de l'établissement pour ancrer la démarche dans une vision long-terme. **La réflexion sur la pérennité du projet au travers des actions est primordiale.** Une labellisation a été mise en place avec cinq critères repris la dynamique participative instaurée, la transversalité dans les approches pédagogiques et éducatives, l'intégration du DD dans les structures de gestion de l'établissement, l'appropriation des principes et de la méthode de travail, et les résultats et la pérennité des actions. Le label est octroyé pour une durée de trois ans renouvelable annuellement. Le parti pris de l'asbl Coren est de faire appel à une équipe d'auditeurs externes pour objectiver la démarche en ce qui concerne la labellisation. L'évaluation n'est ainsi pas seulement l'apanage des établissements ni de leurs partenaires.

[Présentation power point](#)

[Agenda 21 scolaires au Coren](#)

[Guide du coordinateur](#)

### Florian Cezard, chargé de mission, Equinéo

Equinéo accompagne les lycées en démarche Agenda 21 en région PACA. Dans ce contexte, l'évaluation porte sur les actions entreprises, d'une part, et sur la démarche dans son ensemble, d'autre part. Un tableau de bord et de suivi a été élaboré pour les établissements afin de leur permettre de suivre leur état d'avancement global. Un questionnaire est ensuite proposé, qui reprend une analyse par les cinq déterminants Agenda 21 du cadre de référence du ministère de l'Ecologie. **C'est une auto-évaluation qui porte elle aussi tant sur la démarche que sur les actions.** Il est trop tôt pour analyser les retours sur l'efficacité de cet outil. Nous constatons dans les lycées agricoles une culture d'évaluation plus développée que dans les autres lycées, sûrement due à la particularité de cette formation qui met régulièrement les élèves dans une démarche professionnelle.

[Les Agenda 21 scolaires dans les lycées en région PACA](#)

## Questions et échanges

### **Dans quelle mesure les acteurs participent et sont associés aux démarches d'évaluation ?**

La concertation entre les « experts » et les partenaires est nécessaire pour construire des outils d'évaluation adaptés, qui permettent de travailler à la fois sur la démarche et sur les résultats.

Il faut travailler l'élaboration des outils en fonction des spécificités des établissements et des démarches qui y sont engagées.

Il faut distinguer ce qu'on cherche à évaluer et à apprécier d'une part, et le choix des indicateurs d'autre part. Le comité de pilotage essaye d'évaluer des critères d'évaluation et les établissements, quant à eux, proposent des indicateurs pour répondre à ces critères d'évaluation.

### **Dans l'enseignement supérieur : le Plan vert**

Il existe une [grille Evaddes](#) qui permet aux grandes écoles et aux universités de s'auto-évaluer dans le cadre du Plan Vert avec des exemples.

Ce Plan Vert a été officiellement lancé l'année dernière. C'est un document officiel qui est une obligation inscrite dans le Grenelle de l'environnement. La labellisation des Plans verts est en train d'être pensée par des experts de la Conférence des présidents d'Université et de la Conférence des grandes écoles. La CPU et la CGE veulent proposer des critères les plus exhaustifs possibles pour qu'ensuite les établissements décident d'eux-mêmes des critères qu'ils souhaitent mettre en place.

[Fiche Repère du Comité 21 : le plan vert, une opportunité pour renforcer l'ancrage territorial de tous les acteurs](#)

## Bilan et perspectives d'un accompagnement

### **Julie Vignon, pôle éducation, CREAQ (Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine)**



La Communauté urbaine de Bordeaux et l'association, le CREAQ, accompagnent depuis cinq ans une vingtaine d'écoles pilotes en Agenda 21 scolaires. Une étude sur la modélisation de l'Agenda 21 scolaire élémentaire en s'appuyant sur cet accompagnement a été réalisée l'année dernière. **Ce dispositif ne propose pas d'outils d'évaluation préconçus.** Ce sont les enseignants, en partenariat avec le CREAQ qui ont eux-mêmes créé ces outils en fonction des actions entreprises. Ils évaluent à la fois les comportements et les actions. Les évaluations de comportement à un instant T sont compliquées car elles peuvent évoluer : cela dépend du temps sur lequel on fait la mesure (un élève de CP peut changer son comportement au collège ou une fois adulte). Neuf écoles ont abandonné leur démarche d'Agenda 21 sur le territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux. Plusieurs raisons sont avancées : la rigueur et la lourdeur de la méthodologie, l'accompagnement de la hiérarchie plus ou moins abouti, le turn-over des équipes, le mouvement des responsables des projets... La CUB a donc décidé de ne pas généraliser la démarche en tant que telle, mais au contraire d'adapter celle-ci pour qu'elle puisse convenir à la majorité des établissements. Pour ce faire, de nouvelles entrées pour le développement durable sont proposées, comme par exemple faire venir des philosophes en classe de primaire pour les faire débattre avec les élèves les Hommes et la planète, ou encore rapprocher centre de loisir et école pour intensifier et harmoniser l'effort en EDD.

[Présentation power point](#)

[Les Agenda 21 scolaires dans le dispositif des Juniors du développement durable](#)

### **Justine Bosredon, chargée de mission Agenda 21, Conseil général de Gironde**



Depuis 2007, le Conseil général de Gironde travaille avec l'Ademe, la Communauté urbaine de Bordeaux, le Conseil régional d'Aquitaine et le rectorat de Bordeaux afin de construire des dispositifs coordonnés de soutien aux démarches globales de développement durable dans les établissements scolaires. Il a ainsi lancé quatre appels à projets : 23 collèges girondins sont aujourd'hui soutenus par le Conseil général pour la mise en œuvre de leur Agenda 21. Le Conseil général n'en est qu'aux prémices en ce qui concerne l'évaluation. Elle est pour l'instant peu prise en compte dans l'élaboration des démarches d'Agenda 21 dans les collèges. Toutefois, des entretiens ont été menés dans chacun des collèges engagés pour évaluer l'impact de la démarche dans les établissements. **Résultat, la démarche a eu autant, si ce n'est plus, de retentissement que les actions mises en place dans le cadre de cette même démarche.** En effet, la transversalité et le dialogue qu'implique une démarche Agenda 21 ont permis de créer du lien entre les personnes et entre les différents corps de métiers au sein des établissements. Les collèges ont vu une amélioration des relations humaines dans leurs établissements et parfois même l'apaisement de conflits. En ce qui concerne les actions mises en place, nous avons pu constater une sensibilisation de l'ensemble de la communauté éducative au développement durable, des changements de comportement (éco-gestes), un essaimage de bonnes pratiques (des élèves vers le cercle familial, des professeurs suite à leur changement d'établissement, etc.), et, enfin, que la remise en question qui en a résulté a été profitable.

## Échanges

### Vers une culture commune

Il reste encore des interrogations sur cette représentation commune de ce qu'est un Agenda 21 scolaire. Tout le monde est d'accord sur le principe d'une démarche d'amélioration continue mais il ne faut pas avoir peur des résultats de l'évaluation. Il y a toujours plusieurs phases dans un projet, avec des baisses, avec certes une progression, mais également des régressions, qu'il y a aussi différentes échelles. C'est un ensemble dynamique et pas linéaire, il ne faut peut-être pas l'oublier. Mais il ne faut pas penser non plus que ça ne marchera pas et rester optimiste.

Nous sommes sur la professionnalisation du développement durable, car il y a des compétences derrière. Ensuite, il faut penser le budget des Agenda 21 comme un investissement. Ensuite, en ce qui concerne la culture commune, le but est de la construire tout en partant des visions de départ de chacun sur le sujet.

Il est important d'aller voir du côté des démarches territoriales. Travailler avec les collectivités territoriales peut permettre de rebondir. Pour l'évaluation de la démarche, la mise en réseau des personnes semble importante. La question des échelles joue également. Quels sont les critères auxquels on souhaite répondre au niveau national et régional et aussi ce qu'on fait au niveau local ? Il faut ce va-et-vient **pour créer une culture commune.**

## Conclusion par le Comité 21

La parution de la troisième circulaire de l'Education nationale sur la généralisation de l'EDD devrait être publiée pour la rentrée 2011 et devrait renforcer toutes ces démarches, à terme.

Ce rendez-vous a pu mettre en lumière le fait **que l'évaluation ne devait pas tant être réalisée pour obtenir des résultats que pour améliorer des pratiques.**

Le Comité 21 a conclu cette matinée de débat en revenant sur la définition d'évaluation comme étant de « valoriser l'action ». L'évaluation permet d'emmenner les élèves quelque part, pour et avec eux. Il y a une nécessité de ne pas évaluer seul, mais de faire intervenir les différents partenaires dans cette démarche d'évaluation, pour qu'elle soit la plus pertinente et la plus efficace possible. Enfin, il faut, en matière d'évaluation en EDD, faire preuve de flexibilité et d'humilité pour avancer.

### Documents relatifs à ce Rendez-vous

[Projet de fiche Repère](#)

[Liste des participants et programme](#)

[Résultats du questionnaire de satisfaction](#)



Comité 21  
132, rue de Rivoli, 75001 Paris, France  
Tél. : (33) 01 55 34 75 21 . Fax : (33) 01 55 34 75 20  
comite21@comite21.org . [www.comite21.org](http://www.comite21.org) . [www.agenda21france.org](http://www.agenda21france.org)